

REGLEMENT

Les vitrines de l'art / Exposition du 3 au 14 octobre 2023

Présentation du projet :

Les RENDEZ VOUS DE L'HISTOIRE, en partenariat avec les VITRINES DE BLOIS, l'association des ARTISTES DU LOIR ET CHER, et les galeries d'Art de Blois, organisent une exposition d'œuvres contemporaines en lien avec la thématique 2023, dans les vitrines des commerces et les galeries d'art de Blois du 3 au 14 octobre 2023.

« Les Rendez-vous de l'histoire » est un événement majeur pour la ville de Blois, qui réunit chaque année plus de 40 000 personnes. Cette manifestation populaire est avant tout un forum de l'histoire qui entend mettre à la portée de tous les connaissances historiques les plus récentes, dans une authentique démarche démocratique. Il répond ainsi à un besoin permanent d'éclairer le présent à la lumière du passé, et de comprendre la construction des mémoires historiques qui structurent les identités sociales et culturelles.

Le projet « Les vitrines de l'art » consiste à apporter une réponse artistique et contemporaine à la thématique 2023 des Rendez-vous de l'histoire, « Les vivants et les morts », et de faire participer l'ensemble des acteurs économiques et culturels de Blois à travers une exposition qui s'étendra dans toute la ville.

L'exposition se déroulera du 3 au 14 octobre 2023.

Modalités de candidature :

Pour être candidat, l'artiste devra proposer une œuvre en lien avec la thématique des Rendez-vous de l'Histoire 2023 : « Les vivants et les morts ».

Toutes les techniques d'expression artistique sont acceptées, peinture, sculpture, dessin, photographie, art numérique, vidéo etc.

Il n'y a pas de limite de format ni de média.

Chaque artiste pourra présenter une ou plusieurs œuvres.

L'œuvre qui sera présentée pourra être spécialement réalisée ou déjà existante, si elle répond à la thématique.

L'artiste sera informé par mail à partir du **14 septembre**, du choix du jury ainsi que du lieu qui accueillera son œuvre.

La participation à l'exposition est gratuite pour l'artiste.

Les œuvres présentées pourront être achetées par le public. Aucune commission ne sera prélevée.



Création d'une œuvre originale :

L'artiste peut s'inscrire sans avoir achevé son œuvre.

Dans ce cas, il devra envoyer un texte décrivant l'intention artistique de son projet, et son lien avec la thématique.

Il devra néanmoins joindre quelques exemples de ses réalisations.

Présence de l'artiste :

Il n'est pas demandé à l'artiste de faire des permanences pendant la durée de l'exposition.

Il est toutefois recommandé de créer un lien entre l'artiste et le lieu qui exposera son œuvre ou d'avoir des actions de médiation avec le public.

L'artiste sera directement mis en relation avec le lieu qui accueillera son œuvre, il pourra ainsi définir avec son hôte le meilleur emplacement et anticiper ainsi les contraintes techniques.

Assurance :

L'œuvre exposée devra être assurée par l'artiste pour toute la durée de l'exposition.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages subis par l'œuvre ou les dommages causés à un tiers par celle-ci.

A défaut d'une assurance spécifique, l'artiste devra présenter une attestation de Responsabilité Civile, et signer une décharge, dégageant l'organisateur et l'exposant de toute responsabilité.

Accrochage des œuvres :

Les frais de transport, d'accrochage et de décrochage sont à la charge de l'artiste.

La mise en place des œuvres dans les différents lieux se fera en collaboration avec les organisateurs de l'exposition et les commerçants qui participent à l'évènement.

L'accrochage aura lieu du 2 au 3 octobre, le décrochage du 14 au 16 octobre, en concertation avec les lieux d'exposition.

Sélection des œuvres

Un jury pluridisciplinaire s'assurera de la cohérence de l'ensemble des œuvres exposées.

Les critères de sélection sont l'originalité de l'œuvre, sa qualité d'interprétation et son lien avec la thématique.

Le jury est composé de :

- Fabienne Quinet / Présidente du jury / Attachée à la culture / Mairie de Blois
- Michel Pillefer / Fond de dotation « Les Rendez vous de L'histoire »
- Blandine Mathiaud / Les Vitrines de Blois
- Michel Bizieux / Commissaire d'exposition de la Galerie Wilson
- Françoise Icart / Chevalier Arts et Lettres
- Dominique Morand / Permanent de l'association « Les artistes associés – Blois »
- Marguerite Laurin / Amateur d'Art
- Marie-Thérèse Pelicier / Ancienne galériste Blésoise
- Miguel Lebron / Président de l'association « les Artistes du Loir et Cher »



Prix du Jury :

L'œuvre qui obtiendra la majorité des votes du jury recevra le prix du jury. Aucune réclamation ou justification ne pourra être réclamée sur le choix du jury.

Prix du Public :

Un système de vote interactif (QR Code) sera apposé sur chaque œuvre, il permettra au public de voter pour l'œuvre de son choix.

La remise des prix se déroulera à la clôture de l'exposition le 14 octobre à la Galerie Wilson.

Calendrier :

30 juin : Lancement de l'appel à candidature

31 août : Clôture de l'appel à candidature

14 septembre : Sélection des artistes

02/03 octobre : Accrochage des œuvres

07 octobre : Vernissage dans tous les lieux d'exposition

13 octobre : Clôture des votes du Prix Public

14 octobre : Remise des Prix

14/16 octobre : Décrochage des œuvres

